



DÉLÉGATION SUISSE

PRÈS

L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Paris, le 11 janvier 1971.

F.10 - BJ/of
B.16.5

an	N4	WF					a/a
Datum	13.1.						
Visa	Nu						
EPD		13.1.71				11	
Ref.	S.C.4.780.0.						

Service économique et financier
Département politique fédéral3003 B e r n eService de la coopération régionale
Division du Commerce
Département fédéral de l'économie publique3003 B e r n eOCDE : Visite du Secrétaire général. (Affaires financières)

Messieurs,

En vue de la visite officielle du Secrétaire général à Berne, un de mes collaborateurs s'est entretenu avec la Direction des affaires financières du Secrétariat. Voici ce qui en ressort :

1. Cette Direction est chargée de rédiger un texte qui servira de toile de fond au Secrétaire général. L'aide-mémoire en question soulignera la participation active et constructive des délégués suisses dans les comités du secteur de la Direction des affaires financières, plus particulièrement dans le Comité directeur de l'Accord monétaire européen (AME), le Groupe d'experts gouvernementaux des marchés financiers (GMF) et le Groupe d'experts en matière fiscale qui vient d'élaborer le Programme fiscal élargi. Il mentionnera l'Etude sur les marchés financiers de la Suisse et les conclusions que l'Organisation en tire.

.../..



- 2 -

2. Il me semble que, du côté suisse, les commentaires suivants pourraient être faits :

- Généralités.

Nous sommes très intéressés dans les activités qu'entreprend la Direction des affaires financières. Cette Direction fournit un travail remarquable avec un minimum de personnel. Elle couvre un domaine important: celui des transactions invisibles courantes, des mouvements de capitaux et des industries de service. Le total des opérations invisibles constitue le quart environ de la balance globale des transactions courantes des pays de l'OCDE. Le rythme de progression se situe autour de 10% par an.

- GMF

Le Groupe a su se concentrer sur deux secteurs de pointe : émissions internationales et fonds communs de placement. Il s'efforce de parvenir à des résultats concrets : série de recommandations pour les émissions, normes communes de surveillance pour les fonds. Notre intérêt pour les travaux du Groupe est acquis; nous continuerons à y participer activement.

- Fiscalité.

Nous sommes heureux de constater que l'Organisation ait réussi à sortir de l'ornière de la double-imposition et à reconnaître que la fiscalité encourage ou freine de façon déterminante le développement économique. Là encore, un choix judicieux de priorités a été fait : fiscalité et mouvements de capitaux, imposition des sociétés et classification normalisée des recettes fiscales. Nous espérons que

../..

- 3 -

dans ce champ d'activités nouvelles, le postulat de l'approche horizontale sera observé (inflation, sociétés multinationales, investissements directs).

- Etude des marchés financiers suisses.

Nous félicitons le Secrétariat d'un excellent travail : Il s'agit d'une étude originale qui se distingue par son optique globale (juxtaposition des investissements, de l'épargne, des flux de capitaux, domestiques et internationaux). Cette étude, d'une haute valeur scientifique et pratique, prouve l'existence d'un personnel qualifié. Le texte frappe aussi par son style sympathique.

La réunion d'experts suisses (dont un banquier) et du Comité des transactions invisibles a été une rencontre utile : les experts suisses connaissent mieux, aujourd'hui, les vues de l'Organisation. L'OCDE, elle, se rend mieux compte du caractère spécial de la place financière suisse, de sa structure et de la coopération étroite entre le secteur privé et les milieux officiels. Les autorités suisses reconnaissent la nécessité d'améliorer ses instruments statistiques; elles s'y attelleront.

- Libération des mouvements de capitaux.

On pourrait demander au Secrétaire général ses vues personnelles à ce sujet. Le Code établit la liberté des opérations. Cette liberté est tempérée par de nombreuses réserves. Seule l'Allemagne se passe totalement de restrictions; mais elle éprouve des difficultés. Quel est le pronostic du Secrétaire général quant au démantèlement des restrictions ? Peut-on établir un ordre de priorités ? (Actions ? Investissements directs étrangers ? Obligations ?)

../..

- 4 -

- Tourisme.

Le Secrétaire général aura derrière lui, lorsqu'il se rendra à Berne, sa visite officielle à Vienne. Il est certain que les autorités autrichiennes auront insisté sur leur désir bien connu d'un traitement plus sévère des restrictions d'allocations touristiques. A Paris, l'Ambassadeur Bobletter en personne revient à la charge auprès du Secrétariat semaine après semaine. Il ne manque aucune occasion pour mentionner ce sujet, en passant, au Comité exécutif et au Conseil.

On peut prévoir que le Secrétaire général demandera à connaître votre point de vue. Vous êtes au courant de l'attitude nuancée que nous avons adopté à cet égard, conformément à vos instructions.

- Assurances.

Les autorités suisses s'efforcent de marier le postulat de la protection de l'assuré et celui de la liberté des transactions internationales. Elles ont décidé, sur le plan politique et, fidèles à leur tradition libérale, de ne pas constituer un obstacle à une libération plus poussée.

Le fait que des décisions de l'OCDE soient bloquées par les pays des Communautés européennes appellent des réflexions de la part des autorités suisses. Nous comprenons bien le désir de ces pays de trouver d'abord des solutions dans le cadre des Communautés. Nous croyons également en la valeur de la "cross-fertilization". Selon nous, on pourrait penser à l'adoption par un noyau de pays des projets de décision déjà élaborés (garanties supplémentaires) tout en pratiquant, par la suite, une politique de la porte ouverte. Des clauses de révision et l'esprit qui anime l'Organisation sont de nature à donner l'assurance aux pays membres des Communautés qu'une solution acceptable pour tous sera trouvée.

- - -

../..

- 5 -

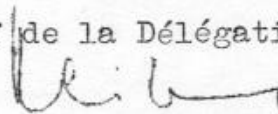
La question de la réforme de l'Accord monétaire européen pourrait également être soulevée par le Secrétaire général; cette question est traitée plus spécialement par la Banque nationale.

- - - -

J'ajoute, enfin, que le domaine de la politique monétaire (Comité de politique économique, Groupe de travail N° 3) n'est pas du ressort de la Direction des affaires financières.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef de la Délégation :



Copie est envoyée à :

- Banque nationale suisse, Zurich 3 ex.
- Banque nationale suisse, Berne 3 ex.